

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février 2024 à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Etaient présents : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Jean-Louis ADDE, Mme Florence LEQUERTIER, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT.

Etaient excusés : /Mme Géraldine VALOGNES (donne procuration à M. Guy CLOSET)
M. Gaëtan LE CORVEC (donne procuration à M. Jean-Louis ADDE).

Etaient absents : 2

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LEHADOUEY

1. Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2023 à l'unanimité :

2. Délibération demande de DETR pour la rénovation du bâtiment situé à la plage

Rénovation du bâtiment existant situé sur le parking de la plage en vue du transfert du commerce « la Paillote ».

L'étude consiste à rénover le bâtiment sans transformation suivant plans présentés en séance avec intégration des normes d'accessibilité au bâtiment et aux toilettes.

Dans ce cadre, M. le Maire propose de déposer un dossier de subvention DETR pour la rénovation de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

3. Délibération pour lancement des travaux de rénovation bâtiment parking plage:

Monsieur le Maire présente les différents devis : un devis global, un devis toiture et un devis bardage.

Après analyse approfondie des différents devis, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise « l'atelier d'Archimède » pour un montant de 43891 euros HT et la SARL Menuiserie SAINTENY pour un montant de 6880 euros HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

4. Délibération pour lancement travaux sur les bâtiments communaux suite à la tempête CAIRAN

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Damien MADELEINE d'un montant de 3445 euros HT.

Après analyse du devis et l'accord de Groupama, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Damien MADELEINE pour réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

5. Délibération pour consultation travaux d'extension de la salle des fêtes

Après présentation du permis de construire établi par l'architecte M.HAMET, le conseil valide l'implantation de cette extension et met en option la création d'une marquise avec analyse du risque d'encombrement.

Le conseil municipal autorise le Maire à consulter 4 entreprises pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

6. Délibération sur la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage(AMO) Assainissement collectif plage

Dans le cadre du projet assainissement collectif plage, nous sollicitons l'aide d'AMO auprès du conseil départemental.

Cette mission consiste à définir les études, à préparer le dossier de consultation des bureaux d'étude et à participer à l'analyse de décision pour le choix du bureau d'étude.

Après examen des différentes missions, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage-Modalités techniques et financières d'intervention du service de l'eau pour un montant de 2090 €.

7. Délibération pour accord d'un spectacle à la médiathèque

Dans le cadre de la convention annuelle signée avec la bibliothèque de la Manche(BDM), Odile CROUIGNEAU, auteur/compositeur nous propose son spectacle le 13 avril à 18H à la médiathèque.

Après avoir présenté la nature de ce spectacle, le conseil municipal accepte à l'unanimité la programmation de ce spectacle pour un montant de 300 euros.

8. Organisation du 80 ème anniversaire de la libération de Bretteville sur Ay

3 pôles de visite seront proposés : médiathèque, salle des fêtes, salle de réunion de la mairie avec exposition de peintures, photos, écrits, objets...

Un concert de chants d'époque sera assuré par la chorale de Geffosses. La fanfare de PORT-BAIL /PERIERS accompagnera le défilé de jeeps et des habitants en tenue d'époque.

Restauration possible sur place(grilleur et buvette).

9. Réflexion sur l'extension du colombarium

Une réflexion va être menée quant à l'emplacement de ces nouvelles urnes. Une consultation auprès des Pompes Funèbres va être réalisée.

10. Préparation du budget

M. Le Maire présentera lors du prochain conseil municipal avant le vote définitif :

-la prévision de clôture du budget 2023

-les orientations budgétaires de 2024

11. Commission communal des impôts directs(CCID)

Une réunion CCID doit être fixée avant le 29 mars.

La date du jeudi 21 mars est retenue.

12. Date téléthon 2024

Mme Isabelle EVE précise que les dates du téléthon seront fixées une semaine plus tôt que d'habitude en raison de l'inauguration de la cathédrale »Notre Dame de Paris le week-end du 8 et 9 décembre. Le téléthon national aura donc lieu les 29 et 30 novembre.

Le conseil municipal retient la date nationale du 30 novembre 2024 pour notre journée téléthon et le 1^{er} décembre 2024 le goûter de NOEL intergénérationnel.

13. Délibération pour busages rue de la Tirelière et rue Siméon Luce

Le conseil municipal valide ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

14. Délibération pour busage du lotissement des Mielles

Le conseil municipal valide ces travaux à la majorité avec une voix contre et une abstention et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Questions diverses :

- Chauffage salle des fêtes : une réflexion va être menée pour un système plus efficient
- L'entreprise Cornille va être contactée pour un dysfonctionnement de la cloche
- Dans le cadre de l'implantation d'un branchement d'assainissement collectif Hamel Es Clos sur un terrain privé, le conseil municipal suggère à l'intéressé de faire une proposition pour la vente de la parcelle concernée.

Fin de la réunion à 23h00.